

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du Vendredi 12 février 2021 à 17 heures 00**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Valérie BUCH, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Jean-Pierre JACQUIER

Présent en retard : David LE GUEN

Absent : David AMIEUX

Secrétaire de séance : Valérie BUCH

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Validation du précédent procès-verbal à l'unanimité du Conseil

NOMINATION DE LA RUE DU COL DU LAUTARET :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise pour la dénomination des rues de la commune. (Délibération 56/2019).

Il s'avère que la rue du Col du Lautaret qui part de derrière le café de la ferme jusqu'au Jardin Alpin, Galerie de l'Alpe et Miellerie FOUVET/RICHE n'a pas été nommée.

La commission urbanisme lors de la réunion du 1^{er} février s'est mise d'accord pour proposer « Rue des Ruillas ».

Monsieur Le Maire demande au Conseil si cette nomination lui convient.

Accord à l'unanimité du Conseil.

David LE GUEN arrive, il est 17h10

VENTE DU TERRAIN SIS LE CLOS DES SAULES CADASTRE AB821 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur VALLONE Joe a fait une offre de 43000€00 pour l'achat du terrain au Clos des Saules cadastré AB 821 d'une contenance de 569m².

Lors du conseil du 23 mai 2019, il avait été délibéré pour une vente du dit terrain au prix de 90€00 le m² soit 51210€00.

Monsieur le Maire pense qu'il faut accepter cette offre puisqu'il rappelle que la mairie a acheté ce terrain au prix de 62.50€ le m² soit 35562.50€ en 2015.

De plus, ce terrain n'est qu'en partie viabilisé

Accord à l'unanimité du Conseil

COURRIER CAFE DE LA FERME

Monsieur Le Maire expose la demande de dégrèvement de 50% du loyer de Mme et Mr CHAMOIX Sonia et Frédéric cogérants du Café de La Ferme suite à la fermeture administrative due au COVID19.

Ce dégrèvement de 50% concerne la part café/restaurant lié à la fermeture imposée par l'Etat.

Les 50% restants représentent leur logement sur lequel nous ne faisons aucune réduction puisqu'il s'agit de la partie privée.

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers d'aider ces professionnels en acceptant cette requête.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à 7 voix pour et 3 abstentions (Elodie LEFEBVRE, Gilles JUGE et Jean-Pierre JACQUIER) le dégrèvement de 50% du loyer de Mme et Mr CHAMOIX Sonia et Frédéric jusqu'à la fin de la fermeture administrative imposée par l'Etat.

COMPTES RENDUS COMMISSIONS

Les sujets abordés sont :

- Catherine PATTE RULFO : **Réaménagement** du lieu de travail des secrétaires, transfert de la bibliothèque, salle de l'ancienne école, espace libéré par le déménagement de la bibliothèque, maison calm : **à suivre.**
- Beatrice ALBERT : **Handi-Pêche et tour du lac, réflexion bâtiment été/hiver, moulin fond de la Gravière** : Michel GONNET soulève le problème de la police de l'eau : **à suivre.**
- Béatrice ALBERT : **AFP**: un gros travail sur les nouveaux statuts avec l'aide précieuse d'Henri RANQUE est **en cours de finalisation.**
- Béatrice ALBERT/ Sylvain PROTIERE **Bâtiment agricole sous Le Pontet** : réflexion sur l'utilisation au mieux pour chacun : **à suivre.**
- Béatrice ALBERT : **Cabane Alpage** : subvention en cours de formalisation.
- Béatrice ALBERT : **Compost** : il faut définir les emplacements puis suivra une réunion publique.
- Sylvain PROTIERE : **Chiens de protections** : La commune envisage de faire appel à une comportementaliste pour chiens, spécialisée en chiens de protection des troupeaux. Cela se ferait sous forme de formation en

de mi-journée, comprenant une théorie en salle, et de la pratique sur le terrain au contact des troupeaux et des chiens. Cette formation est tout public et s'adresse avant tout aux Faranchin(e)s afin de mieux appréhender les gestes et comportements à adopter. De plus, certains de nos éleveurs ont déjà fait appel à cette personne pour un suivi personnalisé de leurs chiens de protection : **à suivre**

MAITRISE D'ŒUVRE 2EME TRANCHE TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la 1^{ère} tranche des travaux de restauration arrive à son terme et qu'il faut prévoir la 2^{ème} tranche pour le confortement des fondations suivant l'étude remise par l'architecte du patrimoine le 10 avril 2020.

Une estimation a été faite pour un montant 392000€ et Mme PICHAT Catherine estime ses frais d'honoraires à 39999€.

Après discussion, le conseil :

- Refuse de délibérer car l'estimation manque de précision
- Souhaite passer un appel d'offre

FORFAITS DE SKI ALPIN

Pour l'information de tous, il est acté de reporter sur la saison prochaine le bénéfice des forfaits achetés pour la saison 2019/2020 sans majoration de tarif.

Possibilité de se faire rembourser (pour les enfants de moins de 18 ans et résidant dans la commune) au prorata de la somme assumée par la famille.

Pour tous les autres, seule une partie sera remboursée, avec pour l'an prochain le risque d'une majoration de tarif au plein tarif.

AMENAGEMENT DES LOCAUX

Deux projets sont à l'étude, les secrétaires doivent se positionner pour choisir ce qui est le mieux. A suivre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45

Le Maire

Le secrétaire de séance